



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Portant

restriction de la circulation

Sur la route départementale D211

Sur le territoire des communes d'ESQUERDES et SETQUES
hors agglomération

INTERVENTION DANS LES CHAMBRES TÉLÉCOMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015, et par arrêté du Président de Conseil départemental du 21 septembre 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963 modifiée par des arrêtés subséquents,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 22/12/2025, par laquelle EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - RESEAU MOBILE, en vue d'exécuter des travaux Intervention dans les chambres Télécoms,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, de prévenir tout risque d'accidents, et de faciliter la réalisation des travaux, il convient de prendre des mesures réglementaires de circulation sur la D211 au PR 0+780, hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera retrainte sur la D211 au PR 0+780 hors agglomération sur le territoire des communes d'ESQUERDES et SETQUES, entre le lundi 12 janvier 2026 et le vendredi 27 février 2026 de 08h00 à 17h00, pour permettre l'exécution des travaux sus-visés.

Article 2 : Cette réglementation consistera en :

- Interdiction de dépasser,
- Alternat de circulation réglé par feux tricolores ou manuellement,
- La vitesse sera limitée à 50 km/h,

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes et fermées conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié), explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'audomarois.

Article 4: Il appartient à l'entreprise, si les circonstances l'exigent, d'effectuer un nettoyage de la chaussée après la fin des travaux, et d'une manière générale, de laisser la chaussée dans un état compatible à sa réouverture à la circulation publique, dans des conditions normales de conduites et de sécurité. A défaut, le Département exécutera, aux frais et risques de l'entreprise, toutes les opérations nécessaires à la réouverture de la chaussée à la circulation publique en toute sécurité. Dans cette hypothèse, le Département pourrait engager en outre, toutes les procédures contentieuses utiles au règlement de ce différend.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Lumbres,

Le 19 janvier 2026

Signé électroniquement par
Cyrille DUVIVIER
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
de l'Audomarois

ANNEXE - LOCALISATION

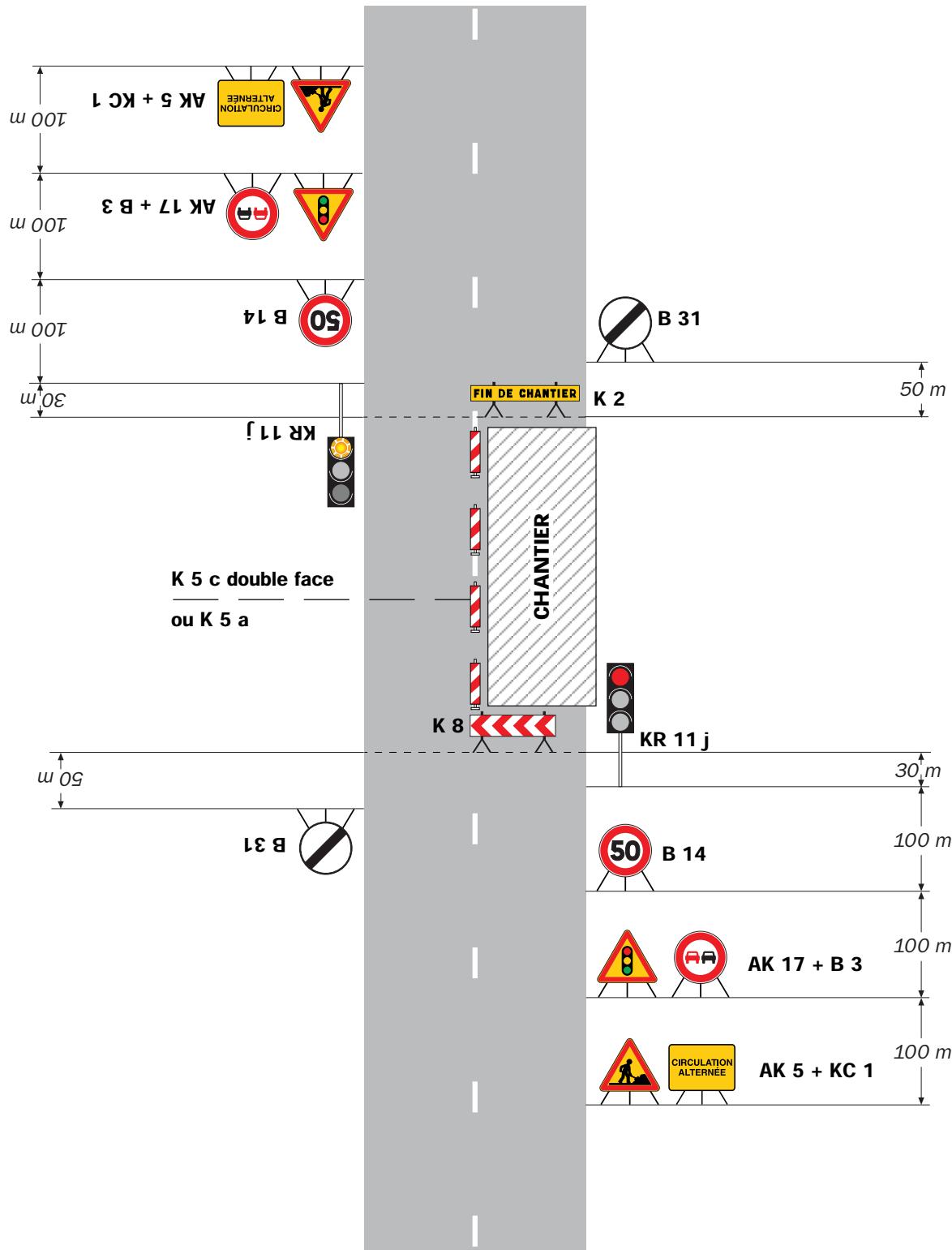


Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

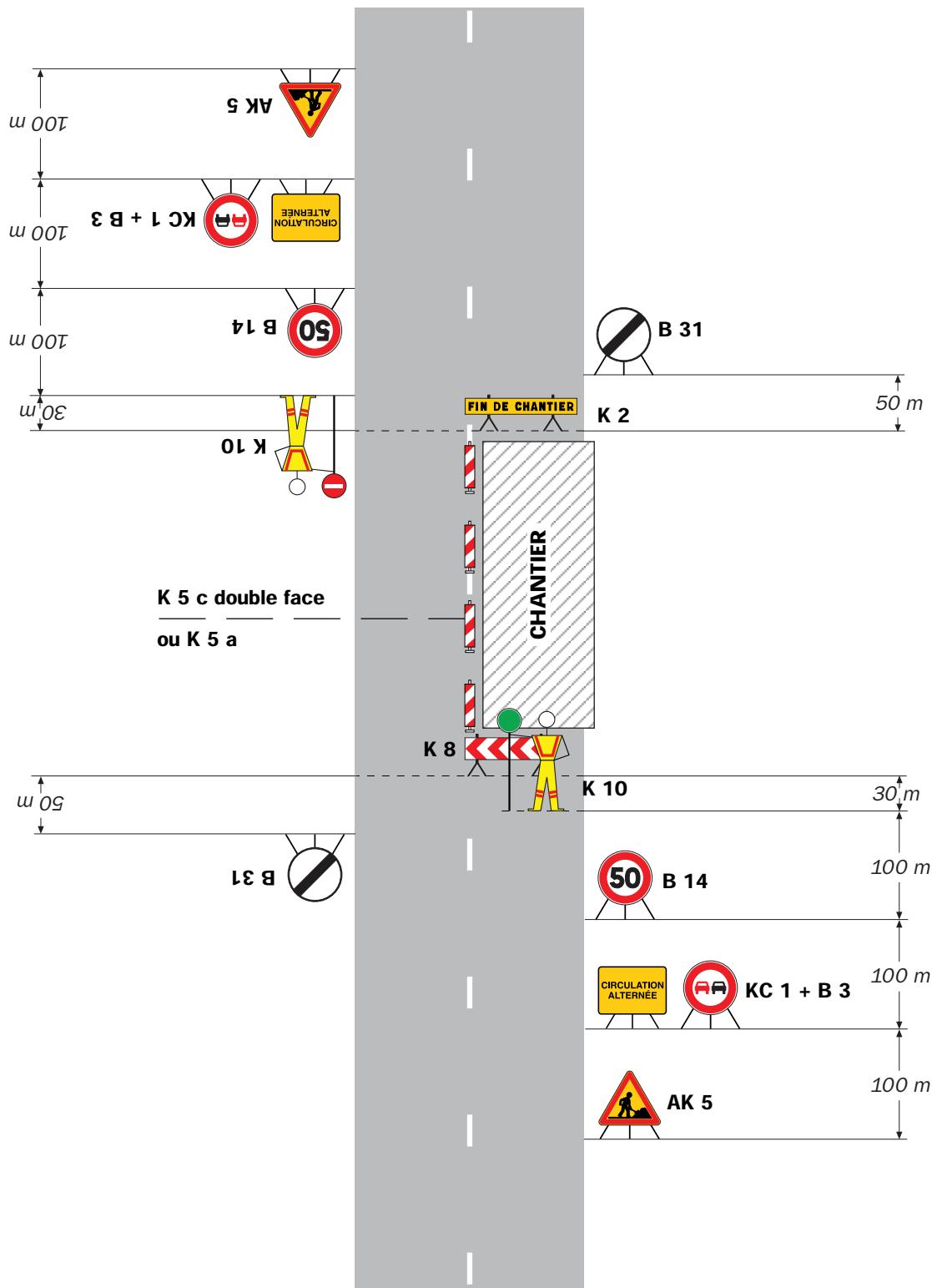
peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Chantiers fixes

CF23

Alternat par piquets K 10

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.

Le demandeur	Particulier <input type="checkbox"/>	Concessionnaire <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>	Autre demandeur <input type="checkbox"/>
Nom : Prénom :					
Dénomination : Représenté par :					
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:					
..... Code Postal  Localité : Pays :					
Téléphone 					
Courriel : @.....					
<input type="checkbox"/> <i>Si le demandeur est une entreprise qui intervient pour un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de ce dernier ci dessous</i> OU <input type="checkbox"/> <i>Si le demandeur est un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de l'entreprise intervenante ci dessous:</i>					
Nom : Prénom :					
Dénomination : Représenté par :					
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:					
..... Code Postal  Localité : Pays :					
Téléphone 					
Courriel : @.....					
Localisation du site concerné par la demande					
Route départementale n° Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input type="checkbox"/>					
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:					
..... Code Postal  Localité :					
Descriptif des travaux					
Référence de l'autorisation:					
Nature des travaux:					
Date de démarrage des travaux: 					
Date de fin des travaux: 					
Fait à , le					
Signature					

Cadre réservé à l'administration

Avis de fin de travaux reçu le:

Date du contrôle de surface:

En présence de: l'Entreprise Maître d'Ouvrage/Oeuvre Maître d'Ouvrage/Œuvre et Entreprise NON PRESENTS

SANS Observations AVEC Réserves:

Fait le....., par.....

Signature

Le demandeur		Particulier <input type="checkbox"/>	Concessionnaire <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>	Autre demandeur <input type="checkbox"/>
Nom : Prénom :						
Dénomination : Représenté par :						
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:						
Code Postal  Localité : Pays :						
Téléphone 						
Courriel : @.....						
<input type="checkbox"/> <i>Si le demandeur est une entreprise qui intervient pour un Maître d'Ouvrage/OEuvre, merci d'indiquer les coordonnées de ce dernier ci-dessous</i> OU <input type="checkbox"/> <i>Si le demandeur est un Maître d'Ouvrage/OEuvre, merci d'indiquer les coordonnées de l'entreprise intervenante ci-dessous:</i>						
Nom : Prénom :						
Dénomination : Représenté par :						
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:						
Code Postal  Localité : Pays :						
Téléphone 						
Courriel : @.....						
Localisation du site concerné par la demande						
Route départementale n° Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input type="checkbox"/>						
Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:						
Code Postal  Localité :						
Descriptif des travaux						
Référence de l'autorisation:						
Nature des travaux:.....						
Date de démarrage des travaux: 						
Personne à contacter en cas d'urgence:						
Téléphone 				Fax 		
Courriel : @.....						
Fait à le						
Signature						